

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
LIQUITEX ARTISTS' ACRYLIC HEAVY BODY COLOUR- Transparent Mixing White
 Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit LIQUITEX ARTISTS' ACRYLIC HEAVY BODY COLOUR- **Transparent Mixing White**
Numéro du produit 64052

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Peinture des Beaux Arts

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur ColArt International Holdings Ltd.
 The Studio Building
 21 Evesham Street
 London
 W11 4AJ
 United Kingdom
 +44 (0)208 424 3200
 R.Enquiries@colart.co.uk

Personne à contacter Regulatory Manager

Fabricant ColArt International SA
 5 Rue Rene Panhard
 Z.I .Nord
 72021 Le Mans Cedex 2
 +33 2 43 83 83 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)208 424 3200 This telephone number is available during office hours only 09:00 to 17:00 GMT Language English.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé humaine Non classé.

Dangers pour l'environnement Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) N;R50/53.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

LIQUITEX ARTISTS' ACRYLIC HEAVY BODY COLOUR- Transparent Mixing White

Mentions de danger	H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.
Mentions de mise en garde supplémentaires	P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

2.3. Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ZINC OXIDE		10-30%
Numéro CAS: 1314-13-2	Numéro CE: 215-222-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463881-32-xxxx
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	
Classification Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) N;R50/53	
Polyethylene glycol octylphenyl ether		<3%
Numéro CAS: 9036-19-5		
Classification Aquatic Chronic 3 - H412	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) -	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition	Contient SVHC, CAS 9036-19-5 ≥ 0.1%
--	-------------------------------------

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Aucun symptôme particulier connu.
Ingestion	Aucun symptôme particulier connu.
Contact cutané	Aucun symptôme particulier connu.

LIQUITEX ARTISTS' ACRYLIC HEAVY BODY COLOUR- Transparent Mixing White

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ZINC OXIDE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 5 mg/m³ fumées

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m³ poussières

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Aucune ventilation particulière requise.

LIQUITEX ARTISTS' ACRYLIC HEAVY BODY COLOUR- Transparent Mixing White

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.
Protection des mains	Pas de protection spécifique des mains notée.
Autre protection de la peau et du corps	Pas d'équipement de protection spécifique noté, mais peut être requis de toute manière.
Mesures d'hygiène	Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pâte
Couleur	Blanc.
Odeur	Caractéristique.
pH	pH (solution concentrée): 9-10
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100°C @ 760 mm Hg
Densité de vapeur	> 1
Densité relative	1.2 - 1.5 @ 20°C
Solubilité(s)	Miscible avec l'eau

9.2. Autres informations

Autres informations	Non disponible.
----------------------------	-----------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées. Eviter le gel.
----------------------------	--

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Un feu créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO ₂).
--	--

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée)	Indéterminé.
--	--------------

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation)	Indéterminé.
---	--------------

LIQUITEX ARTISTS' ACRYLIC HEAVY BODY COLOUR- Transparent Mixing White

Information générale	Ce produit a une faible toxicité. Seules des quantités importantes sont susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la santé humaine.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
Contact cutané	Légèrement irritant.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux.
Dangers chroniques et aigus pour la santé	Pas de danger spécifique pour la santé connu.
Voie d'exposition	Contact avec la peau et/ou les yeux.
Symptômes	Irritation des yeux et des muqueuses.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Ce produit contient des substances qui sont toxiques pour les organismes aquatiques, et qui peuvent avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - poisson Indéterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques Indéterminé.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Indéterminé.

Toxicité aiguë - microorganismes Indéterminé.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La dégradabilité du produit n'est pas connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Coefficient d'adsorption/désorption Indéterminé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 3082

N° ONU (IMDG) 3082

N° ONU (ICAO) 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

LIQUITEX ARTISTS' ACRYLIC HEAVY BODY COLOUR- Transparent Mixing White

Nom d'expédition (ADR/RID)	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (zinc oxide)
Nom d'expédition (IMDG)	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (zinc oxide)
Nom d'expédition (ICAO)	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (zinc oxide)
Nom d'expédition (ADN)	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (zinc oxide)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	9
Etiquette ADR/RID	9
Classe IMDG	9
Classe/division ICAO	9

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE. Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC. Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
-----------------------	---

Classification de danger pour l'eau 1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

LIQUITEX ARTISTS' ACRYLIC HEAVY BODY COLOUR- Transparent Mixing White

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Date de révision	13/07/2015
Révision	6
Remplace la date	09/07/2015
Phrases de risque dans leur intégralité	R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mentions de danger dans leur intégralité	H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.